

BPJEPS AAN : Activités Aquatiques et de la Natation

Formation de Maître Nageur

BPJEPS AAN : Activités Aquatiques et de la Natation

- Le BPJEPS AAN permet d'obtenir le titre de Maître Nageur, et de devenir éducateur des activités de la natation : des écoles de natation aux activités d'éveil, en passant par la natation scolaire et l'Aquagym .
- La formation se déroule en alternance entre le centre de formation et une structure d'accueil avec un suivi tutoral.
- Cette formation est intégrée au programme régional de formation du Conseil Régional des Hauts de France, elle bénéficie du soutien financier de la région Hauts de France et de l'Union Européenne.

Pour entrer en formation

- Tout d'abord il faut avoir plus de 18 ans et d'être titulaire du BNSSA ([nous pouvons vous former](#))
- Puis, il faut valider les épreuves des Exigences Préalables à l'Entrée en Formation (EPEF) (document à télécharger ci-dessous) ce qui correspond à un 800m en moins de 16min

- Par la suite, il est nécessaire de passer les tests de sélection : Une partie théoriques et une partie pratique sont à effectuer.

Concernant la partie théorique : Un QCM de culture générale, un QROC professionnel et un entretien de motivation seront donc proposés.

Au sujet de la partie pratique, un 100m 4 nages est à effectuer

- Enfin, il vous faudra suivre un positionnement qui permettra d'organiser et de personnaliser la formation pour chacun des candidats.

Vous pouvez télécharger toutes les pièces nécessaires à votre inscription ci dessous.

Nous vous invitons à nous contacter et prendre un rendez vous pour un entretien individuel.

Les instances d'Etat reconnaissant notre formation

- Formation habilitée par la DRJSCS des Hauts de France : <http://hauts-de-france.drjscs.gouv.fr>
 - Diplôme délivré par le ministère des sports : <http://www.sports.gouv.fr>
 - Fiche RNCP : <http://www.rncp.cncp.gouv.fr>
 - Demande ou renouvellement carte professionnelle : <https://eaps.sports.gouv.fr>
-



Fichiers à télécharger